

Un burn-out reconnu comme maladie professionnelle



Illustration burn out au travail, stress, angoisse, dépression, pression, arrêt de travail, santé, photo : camille mazoyer - Camille Mazoyer

Des députés ont demandé la reconnaissance du burn-out en maladie professionnelle. Le ministre du Travail y est peu favorable. Pour Marie, ce statut a pourtant été « une bouée de sauvetage ».

Mercredi 22 juillet, le ministre du Travail François Rebsamen a expliqué que la loi sur le dialogue social comprendra « un début de reconnaissance » du burn-out, mais ce syndrome d'épuisement professionnel ne figurera pas « au tableau des maladies professionnelles ».

La reconnaissance du burn-out en tant que maladie professionnelle sera donc décidée au cas par cas.

Marie (*prénom d'emprunt*), 60 ans, ex-cadre dans le secteur des HLM, a été victime du fameux syndrome d'épuisement professionnel en 2013. Chose rare : sa pathologie a été reconnue maladie professionnelle. « Une bouée de sauvetage », dit-elle.

Le contexte. « Je suis rentrée dans cette boîte comme simple secrétaire, il y a 28 ans. Je me suis formée sur le tas et j'ai, peu à peu, gravi les échelons. Jusqu'à prendre des responsabilités importantes, dirigeant une équipe de plusieurs personnes. J'aimais mon travail, je voulais faire avancer cette boîte, j'étais forte. Mais avec le départ de mon directeur il y a trois ans, je me suis retrouvée sans interlocuteur avec une fonction de direction à assumer et cela sans aucun pouvoir. Moi qui avais l'habitude de travailler douze à quatorze heures par jour, j'ai craqué. On m'a dit que ce que je faisais, cela ne représentait rien. Pourtant, dans ma vie, j'avais vécu des événements graves et je n'avais jamais baissé les bras. Avec le recul, je pense avoir très mal vécu un certain manque de reconnaissance. A la limite du harcèlement moral. »

L'intérêt de la reconnaissance en maladie professionnelle.

« Quand on est en burn-out, c'est une horreur, on ne croit plus en rien.

Alors, quand une institution comme la Sécurité sociale classe votre pathologie en maladie professionnelle, ça fait du bien (*).

Moi, ça m'a permis de redresser la tête. Pendant un an, je n'étais plus sortie de chez moi, je ne me maquillais plus, moi qui avais toujours été très coquette.

Je suis passée devant plusieurs experts d'une commission, des personnes très compétentes. Devant elles, j'ai fondu en larmes. Je leur ai dit : *"Excusez-moi, je ne peux pas me contrôler"*.

Ils m'ont répondu : *"Ne vous en faites pas. On a reçu des hommes, cadres supérieurs, dans le même état que vous."* Je prends toujours un traitement médicamenteux et je vois régulièrement un psy.

Financièrement, cette reconnaissance, ça permet de mieux s'en sortir également. Je touche mon salaire brut, moins le paiement de quelques charges.

Mais le bénéfice est surtout mental : ça permet de se dire que non, on n'a pas affabulé.

Aujourd'hui, je me sens toujours incapable de reprendre un travail. La médecine du travail a reconnu que je n'étais pas apte. »

(*) L'employeur a fait appel de cette décision et a saisi le tribunal des affaires sanitaires et sociales.

Nicolas Faucon